



En prairie, que coûte par hectare une rénovation ou un sursemis ? (prix TVAC)

VERSION MARS 2015

L'éleveur est régulièrement confronté à la dégradation de ses prairies.

Le tableau ci-après permet de comparer différentes techniques de rénovation totale (30 à 35 kg/ha d'un mélange adapté) ou par sursemis (20 kg/ha de ray-grass anglais) et d'aider l'éleveur à décider de la technique à utiliser.

Le sursemis doit être considéré comme une technique d'entretien de la prairie qui permet de maintenir un gazon fermé, productif, et qui empêche le développement d'adventices.

Dès l'apparition de vides (dégâts d'hiver, souris, désherbage sélectif, piétinement par temps humide, dégâts dus aux sangliers...), le sursemis s'impose.

<i>Travaux par entreprise</i>	<i>Pulvérisation</i>	<i>Produits phyto</i>	<i>Labourer</i>	<i>Herser</i>	<i>Semer</i>	<i>Rouler</i>	<i>Semences</i>	<i>Prix (€/ha)</i>
Rénovation totale	25	30	80	45	30	30	185	425
Labour classique			80	45	30	30 (*)	185	370
Sursemis à la Vrédo					80		100	180
Sursemis avec Herse étrille				70 (**)		30 (*)	100	200
Herse étrille plus sursemis à la Vrédo				35	80		100	215
Herse rotative avec semoir				90		30 (*)	100	220
Sursemis avec un combiné « herse rouleau semoir »				70 (**)			100	170
Simple hersage				45				45

Remarques :

Ces prix sont donnés à titre indicatif car les entrepreneurs travaillent généralement à l'heure.

Les prix diffèrent en fonction de la distance de la parcelle par rapport au siège de l'entrepreneur, de la grandeur de la parcelle et de sa forme. Le prix des semences est un prix moyen ; en réalité, il varie en fonction des variétés choisies qui elles-mêmes doivent correspondre au mode de semis et de l'exploitation de la prairie.

(*) 30 €/ha pour le roulage si les superficies à rouler sont de plusieurs hectares. S'il n'y a que 1 ha à rouler, il faut compter 50 €/ha.

Herse étrille : 70 €/heure TVAC. Rendement horaire : environ 2 ha, en fonction de la dimension et de la forme de la parcelle ainsi que de la largeur de travail (minimum 6 mètres).

(**) 2 passages à l'ha.